

HONORAIRES DE TRANSACTION
Barème applicable depuis le 1^{er} Janvier 2021

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

- Prix inférieur à 99 999 € net vendeur :
.....Un forfait 4 500 € TTC.
- Au-delà de 100 000 €
.....4% HT soit 4.80% TTC

VENTE DE FONDS DE COMMERCE*

- Prix inférieur ou égal à 50 000 € net vendeur
.....Forfait 6 000 € TTC
- Sur la tranche comprise entre 50 001 € et 150 000 € net vendeur
.....12 % TTC soit 10 % H.T
- Au-delà de 150 001 € net vendeur
.....10 % TTC soit 8.33 % H.T

REDACTION D'UN COMPROMIS SSP, D'UNE PROMESSE OU OFFRE D'ACHAT ACCEPTEE
(en l'absence de négociation du cabinet)

.....480 € TTC

ESTIMATION D'UN BIEN SANS MISE EN VENTE
(Évaluation dans le cadre d'une succession, donation, divorce ou raison fiscale)

- Biens de 1 à 3 Pièces principales180 € TTC
- Biens de plus de 3 pièces principales300 € TTC
- Terrains180 € TTC

**Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur (sauf stipulation contraire au mandat). En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicable reste celui du mandat principal.*

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en dehors des honoraires.